



**MATINEE DOING BUSINESS
LUALABA 2017**

Cadre légal d'investissement dans le domaine agricole au Lualaba.

Par : Me Adolphe BAMBI KABASHI, Directeur de Cabinet du Commissaire Général en Charge du Plan et Budget de la Province du Lualaba

Le cadre juridique d'investissement en République Démocratique du Congo demeure la Loi n° 004-2002 du 21 février 2002 portant code des investissements.

Par ailleurs, la Loi N° 11/022 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, est le texte de base qui régit les activités agricoles en République Démocratique du Congo. Bien que décriée à tort comme étant discriminatoire à l'égard des étrangers, cette loi offre le standard international d'accès à la terre.

Quels sont les avantages accordés par le code des investissements dans le domaine agricole ?

- Exonération de l'impôt professionnel sur les revenus (impôts des sociétés)
- Exonération de l'impôt foncier
- Exonération totale des droits d'entrée des équipements et autres matériels (neufs) et ce, à l'exclusion de la taxe administrative de 2%.

Il y a lieu de noter qu'en dehors des avantages précités, les PME et PMI bénéficient également de quelques autres avantages spécifiques dont l'exonération des équipements et autres matériels même d'occasion, les sommes dépensées au titre de formation, de perfectionnement du Chef d'Entreprise ou du personnel, de protection et conservation de la nature,...

Comme on peut s'en rendre compte, les avantages sont innombrables.

La République Démocratique du Congo offre-t-elle de garanties aux investisseurs ?

La République Démocratique du Congo, soucieuse d'apporter une garantie adéquate aux investisseurs, a consacré la protection de l'investissement dans la Constitution.

L'article 34 de la constitution dispose à son alinéa 3 que l'Etat « encourage et veille à la sécurité des investissements privés, nationaux et étrangers ».

A cet effet, ne convient-il pas de rappeler que le rapport Doing Business 2015 avait classé la République Démocratique du Congo parmi les dix meilleurs pays réformateurs au monde.

Dès lors, quelques conséquences sont à tirer de cette garantie offerte par l'Etat.

Les investisseurs nationaux et étrangers sont traités sur le pied d'égalité, il n'y a pas de discrimination possible.

La nationalisation et l'expropriation sont interdites, sauf pour des raisons d'utilité publique et moyennant une juste et équitable indemnisation

La République Démocratique du Congo autorise le transfert à l'étranger des revenus générés par les investissements au pays.

L'adhésion de la République Démocratique du Congo au Droit OHADA est un atout majeur pour la sécurité judiciaire et juridique des investisseurs

Pourquoi en dépit de toutes les facilités accordées par la RDC dans le secteur agricole, le taux d'investisseurs demeure faible ?

C'est sans doute parce que la ruée des investisseurs est beaucoup plus dirigée vers l'exploitation des ressources minières qui sont malheureusement épuisables alors qu'elles nécessitent de hautes finances.

Quelle est la politique que le Lualaba a adoptée pour booster sa politique agricole ?

Sous le leadership de son Gouverneur, Son Excellence Richard MUYEJ MANGEZE, le Gouvernement provincial du Lualaba a dans son plan triennal de développement de la Province pour l'horizon 2016-2018 fait de l'agriculture suivi du tourisme, le deuxième moteur économique après les mines.

De la sorte, si le cuivre rouge continue à faire l'embellie des recettes nationales, le cuivre vert demeure la clé du développement durable de la Province et partant de tout le pays.

Cette opportunité offerte par l'autorité provinciale, à travers ce forum de Haut niveau, demeure une manne offerte à tous ceux –là qui hésitaient encore de venir investir dans le domaine agricole et ils ne le regretteront pas !

JE VOUS REMERCIE